

Cahiers balkaniques

Hors-série | 2015 Les élites grecques modernes, XVIII^e-XX^e siècles : identités, modes d'action, représentations

Les fermiers d'impôts de Naxos

Spéculations financières, divergences religieuses et politique européenne (1750-1820)

Tax Farmers in Naxos: Financial Speculation, Religious Differences and European Politics (1750-1820)

Μισθωτές φόρων στην Νάξο: χρηματοοικονομικές κερδοσκοπίες, θρησκευτικές διαφορές και ευρωπαϊκή πολιτική 1750-1820

Niki Papaïliaki



Édition électronique

URL: https://journals.openedition.org/ceb/5678

DOI: 10.4000/ceb.5678 ISSN: 2261-4184

Éditeur INALCO

Édition imprimée

Date de publication : 1 mars 2015 ISBN : 978-2-85831-224-5 ISSN : 0290-7402

Référence électronique

Niki Papaïliaki, « Les fermiers d'impôts de Naxos », *Cahiers balkaniques* [En ligne], Hors-série | 2015, mis en ligne le 11 décembre 2015, consulté le 06 juillet 2021. URL : http://journals.openedition.org/ceb/5678 ; DOI : https://doi.org/10.4000/ceb.5678

Ce document a été généré automatiquement le 6 juillet 2021.



Cahiers balkaniques est mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.

Les fermiers d'impôts de Naxos

Spéculations financières, divergences religieuses et politique européenne (1750-1820)

Tax Farmers in Naxos: Financial Speculation, Religious Differences and European Politics (1750-1820)

Μισθωτές φόρων στην Νάξο: χρηματοοικονομικές κερδοσκοπίες, θρησκευτικές διαφορές και ευρωπαϊκή πολιτική 1750-1820

Niki Papaïliaki

À l'époque ottomane, les familles catholiques Sanudo, Crispi, Sommaripa, Castri et autres de l'île de Naxos, dont l'ascendance remonterait aux premiers conquérants francs des îles de la mer Égée, au XIII° siècle, forment une société fermée. Rassemblées dans le bourg connu sous le nom de Kastro ou Castello, elles résident dans des tours qui les protègent peu des attaques maritimes ennemies, mais qui créent un tissu urbain les distinguant des autres insulaires¹. Vestiges d'une époque révolue, ces familles conservent une conscience aiguë de leur supériorité sociale, et la cohésion de leur groupe est cimentée par une foi catholique fervente sous la férule des jésuites français². Durant toute cette période, ces familles restent les maîtres d'une grande partie de l'île³. Notre recherche s'attachant aux comportements économiques de ce groupe et à la pérennisation de sa domination politique et économique à Naxos, nous allons mettre en lumière ici les activités spéculatives liées à l'affermage des recettes fiscales de l'île, à la fin du XVIIIe et au début du XIXe siècle, par l'analyse de sept documents que nous avons découverts dans les archives diplomatiques françaises⁴.

Le système fiscal

Dès le début de la période ottomane, les habitants de Kastro, en tant que propriétaires terriens, acquittent un impôt forfaitaire à l'État et prélèvent ensuite des impôts auprès des habitants de l'île. Parallèlement, depuis la seconde moitié du XVII^e siècle, ils se réservent les recettes fiscales provenant d'autres sources de richesse de l'île (douanes, marais salants, pêche). Plusieurs études ont déjà été effectuées concernant leur statut

de propriétaires et leurs droits féodaux. B. Slot insiste sur leurs activités spéculatives avec les recettes de leurs domaines et les revenus fiscaux qu'ils ont pris à ferme⁵. A. Kasdagli considère que ces propriétaires terriens se contentent d'une commercialisation relative du surplus agricole de leurs domaines⁶. Ils obtiennent ainsi une partie des liquidités nécessaires pour acquitter leurs impôts à l'administration ottomane.

Nous savons toutefois que la gestion fiscale des communes les oblige à recourir à des prêts. Au XVIIe siècle, les principaux prêteurs des communes de la région de la mer Égée sont les membres des ambassades européennes, ce qui rend manifeste leur détachement de l'Empire ottoman⁷. Ainsi, nous pourrions, par une éventuelle étude des emprunts contractés en cette période, suivre le comportement des capitaux occidentaux entrant dans la gestion des affaires communales. Nous pourrions aussi analyser l'attitude des puissances occidentales face aux sommes forfaitaires acquittées par ces communes à l'Empire ottoman, qui assimilait l'impôt versé à un tribut qui leur octroierait un statut de semi-autonomie. En 1686-1687, Robert Saulger, jésuite français de la mission de Naxos, a rédigé une liste des recettes fiscales des îles perçues par les Ottomans et l'a jointe à sa proposition faite aux autorités politiques françaises d'acheter les îles et de créer des États vassaux, contre paiement d'un tribut à l'Empire ottoman⁸. Par ailleurs, n'oublions pas que Saulger a révélé le commandement ottoman du XVIe siècle relatif aux privilèges des îles, d'où il concluait la nécessité de contrôler les groupes sociaux qui distribuent et percoivent les impôts. Il est important de noter l'insistance avec laquelle Saulger se réfère à la noblesse des familles de Kastro - et particulièrement à celle de la maison Sommaripa - pour lesquelles il invente des liens de parenté avec le roi de France¹⁰. Cette attribution de quartiers de noblesse les distinguerait, non seulement des Grecs schismatiques, mais aussi des autres catholiques, et relève de la pensée discriminatoire précoloniale qui distingue le catholique indigène du Latin occidental.

La lutte contre les propriétaires de Kastro

- Le XVIII^e siècle est marqué, d'une part, par les luttes des autres insulaires pour libérer leurs terres en acquittant leurs impôts directement à l'administration centrale ottomane et, d'autre part, par les efforts des propriétaires de Kastro pour conserver cette gestion fiscale. Le premier accord connu entre les trois communes de Naxos date de 1736¹¹. Vers 1795-1796, la concurrence entre la commune de Kastro et celle des Villages, représentée par Markos Politis¹², atteint son apogée.
- Le premier document que nous présentons ici, une lettre de l'archevêque catholique de Naxos, Pietro Martiri di Stefani (adressée à l'ambassade française à Constantinople le 16 mars 1752) reflète exactement cette situation. L'archevêque dénonce cinq individus de la commune qui séjournent plusieurs mois dans la capitale ottomane, et qui dépensent l'argent de la commune en tentant d'acheter l'île, c'est-à-dire en prenant à ferme les impôts annuels :
 - [...] ils se rendent à Constantinople aux frais de Castello. Arrivés là, ils acquièrent une belle demeure à Péra, une autre à Belgrade, et par goût d'ostentation, ils se promènent, comme on le dit ici, en tenue à la mode. Ils s'installent ainsi pendant un an, sans concourir en rien au bien public, sinon le fait d'avoir acheté l'île, alors qu'une lettre aurait suffi. Par suite de tels caprices, c'est tout vu que la communauté

ira à sa perte, que cela fera un tort considérable aux ecclésiastiques et aux Français, et jusqu'à la population entière de Naxos¹³.

- Il apparaît dans cette lettre que les personnes qui interviennent dans l'affermage des impôts ne sont pas des représentants élus de la commune¹⁴. Il est probable qu'il s'agisse de personnes qui constituent le petit corps d'électeurs de ces représentants¹⁵.
- À partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle, la commune de Kastro fonctionne comme toutes les communes grecques de l'Empire ottoman, en percevant l'impôt de ses propres membres, sans pour autant cesser d'essayer d'affermer les impôts de toute l'île. Et pour obtenir l'affermage, il ne suffit pas de surenchérir; il est nécessaire de tisser des relations avec la bureaucratie ottomane¹⁶.
- 8 Les cinq documents de la liasse que nous avons découverts sont rédigés à l'occasion de deux contrôles de la gestion financière de la commune de Kastro que l'administration ottomane a ordonnés entre 1799 et 1804.
- Les évènements relatifs au premier contrôle fiscal et plus concrètement à la plainte pour abus déposée devant le Kapudan Pasha, vers 1798-1799, contre les autorités communales de Kastro, ont été étudiés par Zerlentis, qui considère que l'examen des comptes de Kastro est ordonné par suite du refus des habitants du village de Neochôri d'acquitter leurs impôts et de leur volonté de rompre avec la commune de Kastro¹⁷. Zerlentis publie aussi le commandement du drogman de la flotte, Yiangos Karatzas, du 10 septembre 1799¹⁸, qui prévoit la nomination d'une commission composée de quatre personnes, choisies parmi les représentants des autres communes de l'île, pour examiner lesdits livres de comptes.
- Le même historien, dans une autre étude, renvoie à une notice de Néophyte, métropolite de Paronaxie, par laquelle nous apprenons que Markos Politis avait aussi demandé un examen des comptes de Kastro; il avait même accusé les autorités communales de détournements des fonds et d'abus sociaux :

1801 : 10 février. Après l'avoir enchaîné, le Pasha a emprisonné Markakis Politis, chef des Villages de Paronaxie, dans le château de Mytilène. Ce sont les notables de Kastro de Naxie qui se sont ligués pour obtenir cet exil, en raison des comptes que Markakis réclamait aux Latins pour payer la dette de Kastro et en raison de l'argent qu'ils avaient usurpé. 1802 : 25 mars. Sur l'ordre du Kapudan Pasha Gazi Hussein, ils ont étranglé le susdit Markakis Politis et ont confisqué tous ses biens 19.

- Si la dénonciation des représentants de Kastro par Markos Politis a provoqué un contrôle fiscal à partir de 1799, elle fut fatale pour ce dernier. Or, selon la lettre que ses fils, Michalis et Nikolaos Markopolitis, adressent à l'ambassadeur de France à Constantinople quelques années plus tard²⁰, leur père aurait été exécuté pour une autre raison que celle invoquée. Ayant secouru un navire français qui se trouvait en détresse à Naxos, en 1799, durant la campagne française en Égypte, il avait été dénoncé aux autorités ottomanes par les Anglais, et notamment par l'ambassadeur Elgin. Une recherche plus approfondie pourrait démontrer le rôle des autorités de Kastro dans cette dénonciation.
- Les biens de Markos Politis confisqués avaient été estimés à 30 300 grosses. À partir de là, la commune de Kastro a acquitté au trésor ottoman 20 000 grosses et pour le reste, elle a établi, une reconnaissance de dettes de 10 300 grosses²¹. Vers 1803-1804, le nouveau drogman de la flotte ottomane, Panagiotis Mourouzis, demande aux représentants de Kastro de rendre immédiatement à Michalis Markopolitis des biens

d'une valeur de 10 300 grosses et le reste dû, quand ils auront acquitté les 20 000 grosses²².

Les autorités communales de Kastro ne peuvent pas souscrire aux exigences du drogman qui, en 1804, demandera un contrôle fiscal, comme il ressort de sa lettre adressée à « Leonardos Balettas, Iakôbos Castri, Nikolaos Sloutziaris représentants des Villages et Spyridôn Korfiatis représentant de Bourgo »²³.

Les dettes de la commune

Face au danger imminent de contrôle fiscal, les représentants de Kastro avaient demandé, en 1803-1804, la médiation de l'ambassadeur français à Constantinople, comme il apparaît dans le deuxième document de la liasse²⁴. Dans cette lettre, ils présentent toute l'affaire comme une avanie commise par les Grecs schismatiques qui avaient présenté aux Ottomans des comptes faux et diffamatoires, quatre ans auparavant²⁵. À partir de ce document, on note qu'en 1803-1804 les dettes de la commune s'élevaient à 56 000 grosses, réparties en deux parts de 23 244 et 32 847 grosses.

Les représentants de Kastro demandent, par lettre, à l'ambassadeur d'intervenir pour reporter l'ordre de paiement de la somme de 23 244 grosses, émis à leur encontre par le Kapudan Pasha. Ils font valoir que cette dette doit être prise en charge par la commune de Bourgo (7 250) et par les habitants de Neochôri (4 834). Ils soutiennent qu'ils avaient effectué un emprunt à un taux de 20 % pour pouvoir acquitter les impôts des habitants de Neochôri, de 1787 à 1803, ce qui porterait la somme de la dette de ces derniers à 13 955 grosses²⁶. De plus, ils nient la dette de 32 847 grosses, somme correspondant au non-acquittement de leurs propres taxes, et ils réclament même une révision. Conscients du risque de faillite annoncé, ils proposent la mise en vente immédiate d'une partie des biens communaux²⁷.

Au mémoire de 1803, les représentants de Kastro avaient joint trois autres documents rédigés par les contrôleurs lors de leur premier contrôle en 1799, et un quatrième, de la même date, qui contient la liste des dépenses de Lorenzo Delarocca, un envoyé de la commune à Constantinople, de 1789 à 1799. Il s'agit toujours des quatre documents de la liasse que nous avons découverts. Il est judicieux de noter ici que Zerlentis tenait les documents relatifs aux comptes rendus des contrôleurs pour perdus²⁸. Nous pouvons formuler l'hypothèse qu'il s'agit précisément des documents que nous présentons ici. Extraits ou copiés par la chancellerie de la commune de Kastro, ils avaient été envoyés à l'ambassade de France à Constantinople, en 1803-1804.

Dans le premier document, les contrôleurs de 1799-1800 avaient calculé le montant des dettes des représentants de la commune²⁹, de 1785 à 1798, à 32 378 grosses. À ce montant, ils avaient ajouté 27 296 grosses qui correspondaient à des dettes provenant des obligations (4 258), des impayés de la dîme (18 034) et des *restia*³⁰ (5 004). Ainsi, le total de la dette de la communauté s'élevait à 59 674 grosses.

Dans le deuxième document, la dette des représentants de la commune, pour la période de 1784 à 1795, s'élevait à 13 440 grosses. À ce montant-là, les contrôleurs avaient ajouté 9 897 grosses d'intérêts (calculés à un taux de 10 %) et les *restia* (9 510). Ainsi, la dette des représentants s'élevait à 32 847 grosses.

- Dans le troisième document, les contrôleurs avaient calculé les dettes des obligations à 4 258, les impayés de la dîme, pour la période de 1784 à 1788, à 18 034, soit un total de 22 392 grosses. Ils ajoutent à ceci le montant de 32 847 grosses. La dette totale de la communauté avait été estimée alors à 55 239 grosses (32 847 + 22 392).
- Le quatrième document contient la liste des dépenses de Lorenzo Delarocca qui, de 1789 à 1799, séjourna de longs mois dans la capitale ottomane et emprunta, au nom de la commune de Kastro, les sommes nécessaires pour l'affermage des impôts de l'île. Grâce à la liste des dépenses de Delarocca, nous pouvons faire la liste des prêteurs de la commune de Kastro au cours de ces années-là³¹. On retrouve parmi eux des phanariotes, leurs filles ou leurs veuves, des hégémons des principautés roumaines, et de moins en moins de membres des missions diplomatiques européennes. Deux des derniers emprunts contractés par Delarocca, avec Domna Mavrogeni (2 493) et avec Chourmouzaki (16 000), sont particulièrement lourds. Pour ces prêts, la commune acquittera environ 2 000 grosses d'intérêts annuels. Cependant, le taux d'intérêt des emprunts contractés par Delarocca à Constantinople, allant de 10 à 12 %, reste toujours inférieur au taux de 20 % que les autorités communales de Kastro demanderont aux villageois de Neochôri, quelques années plus tard³².
- Le premier contrôle fiscal des autorités communales de Kastro se termine par l'exécution de Markos Politis, en 1802, et le règlement d'une partie de la dette avec la confiscation de ses biens, à savoir l'attribution à l'État ottoman des revenus des terres que Politis gérait. Il faut indiquer ici que le montant (32 847 ou 32 387) des dettes personnelles des représentants de la commune de Kastro est très proche de l'estimation des biens confisqués à Markos Politis (30 300). Or, un an après la confiscation, la dette des représentants de Kastro refait surface.
- Nous ignorons les conséquences du second contrôle fiscal de 1804 sur les finances de la commune. Cependant, ses dettes, et surtout les emprunts contractés à Constantinople, ne cessent de préoccuper l'administration ottomane. Les lettres des drogmans de la Flotte qui incitent les représentants de Kastro à les rembourser deviennent de plus en plus pressantes³³. Au début de 1818, le nouvel archevêque catholique, Andrea Vengeti, invite à Naxos le jésuite italien, Francesco Franco. Un vent de pénitence souffle sur l'île pendant trois mois et les résidents de Kastro prennent conscience des fautes qui les ont conduits « à la perte de leur âme et à la ruine de leur bourse »34. Au mois de mai 1818, un nouveau statut de la commune est rédigé. Dorénavant, le fonctionnement de l'institution communale se fait sous la supervision directe de l'évêque et du missionnaire³⁵. Chaque semaine, les représentants de la commune confient les sommes d'impôts perçues à un administrateur de l'Église. Le rapport annuel se fait devant une assemblée générale. L'envoyé à Constantinople est désormais sous-contrôle et ses pouvoirs restreints. Au mois de juillet 1818, le drogman de la Flotte informe les autorités de Kastro que leur différend concernant l'emprunt contracté en 1796 auprès de Chourmouzaki a été réglé³⁶. Deux ans plus tard, en 1820, ils obtiennent de nouveau l'affermage annuel des impôts de l'île³⁷.

BIBLIOGRAPHIE

ASDRACHAS Spyros, «Στρατηγικὴ τῶν κεφαλαίων καὶ γραφειοκρατικὲς λειτουργίες : μία περίπτωση μίσθωσης προσόδων στὰ 1790», Ο Ερανιστής 11, 1974, p. 160-174.

CAMPAGNOLO Matteo, 1993, « la Confrérie de la Sainte-Croix et le Monastère des jésuites à Naxos au début du χνιιι^e siècle », Θησαυρίσματα, 23 (1993), p. 290-298.

KASDAGLI Aglaia, 1999, Land and Marriage Settlements in the Aegean: A Case-Study of Seventeenth-Century Naxos, Venice: Greek Institute of Byzantine and Post-byzantine studies.

LAURENT Vitalien, « La mission des jésuites à Naxos de 1627 à 1643 », *Échos d'Orient*, 33, 1934, p. 218-226, 354-375 et 34, 1935, p. 97-105, 179-204, 350-367, 472-487.

κε falliniadis Nikos, 1967, «Ο πύργος του Μαρκοπολίτη εις Ακάδημους Νάξου και ο οίκος των Μαρκοπολιτών (1643-1851)», ΕΕΚΜ, 6, p. 616-802.

ΜΑΡΚΟΡΟΙΙ Michail, 1892, « Ἡ τελευταία ἐπὶ Τουρκοκρατίας διοικητικὴ ὀργάνωσις τῆς Κοινότητος Κάστρου Ναξίας», Ἐστία, p. 333-335.

ΡΑΡΑΪΙΙΑΚΙ Niki, 2011, «Γαλλική Ιεραποστολή και εμπόριο στο Αιγαίο τον 17ο αιώνα», in Πρακτικά ΛΑ΄ Πανελλήνιου Ιστορικού Συνεδρίου, Thessalonique: Ελληνική Ιστορική Εταιρεία, p. 67-84.

 R^{***} [SAULGER Robert], 1698, Histoire Nouvelle des Anciens Ducs et Autres Souverains de l'Archipel avec la description des principales isles et des choses les plus remarquables qui s'y voient encore aujourd'huy, Paris.

SLOT Ben, 1983, « le cas de Philoti. Aspects de l'exploitation d'une grande propriété foncière dans le duché de Naxos, avant et après la conquête turque », *Rivista di Studi Bizantini e Slavi*, III, p. 191-206.

SLOT Ben, 1982, Archipelagus Turbatus, les Cyclades entre colonisation latine et occupation ottomane c. 1500-1718, Istanbul-Leyde: Nederlands Instituut voor het nabije oosten.

SLOT Ben, 1976-1977, «Ο ιεραπόστολος Robert Saulger (1637-1709)», Μνημοσύνη 6, p. 128-129.

τουπτος Lou Ménélaos, 1991-93, «Φορολογικές διενέξεις 'Φράγκων' και 'Ρωμαίων' στη Νάξο κατά την Τουρκοκρατία», ΕΕΚΜ, 14, p. 37-48.

Tourtoglou Ménélaos, 1988, «Παράγοντες αντιστάσεως στα νησιά του Αιγαίου κατά την Τουρκοκρατία – Οι τοπικές ενώσεις», Μνημοσύνη, p. 269-328.

ΖΑΚΥΝΤΗΙΝΟS Dionysos, 1937, «Κατάλογος της Συλλογής Περικλέους Ζερλέντη», ΕΕΒΣ 13, p. 230-304.

ZERLENTIS Périclès, 1925, Φεουδαλικὴ πολιτεία ἐν τῆ νήσω Νάξω, Ermoupoli.

ZERLENTIS Périclès, 1888, «Διαμάχη τῶν ἐν Νάξῳ Καστρινῶν καὶ Νεοχωριτῶν», Παρνασσός 11, p. 408-414.

NOTES

1. Autour de cette première formation urbaine, se sont développés les quartiers de Bourgo et de Neochôri qui s'étend jusqu'au rivage. Ces agglomérations formaient, avec le Kastro, un ensemble connu sous le nom de Naxia, Axia, ou Chôra, voir ZERLENTIS, P.,

- «Διαμάχη τῶν ἐν Νάξῳ Καστρινῶν καὶ Νεοχωριτῶν», Παρνασσός 11, 1888, p. 408-414; κASDAGLI, A. Land and Marriage Settlements in the Aegean: A Case-Study of Seventeenth-Century Naxos, Venise, 1999, p. 29-35.
- 2. LAURENT, V., « la Mission des jésuites à Naxos de 1627 à 1643 », Échos d'Orient, 33, 1934, p. 218-226, 354-375 et 34, 1935, p. 97-105, 179-204, 350-367, 472-487; SLOT, B., «Ο ιεραπόστολος Robert Saulger (1637-1709)», Μνημοσύνη 6, 1976-1977, p. 128-129; CAMPAGNOLO, M., « la Confrérie de la Sainte-Croix et le monastère des jésuites à Naxos au début du χνιιι siècle », Θησανρίσματα 23, 1993, p. 290-298.
- **3.** Voir SLOT, B., « le cas de Philoti. Aspects de l'exploitation d'une grande propriété foncière dans le duché de Naxos, avant et après la conquête turque », *Rivista di Studi Bizantini e Slavi*, III, 1983, p. 191-206.
- 4. Nantes, ministère des Affaires étrangères, correspondance Constantinople, D, Naxie, 2: 1. Lettre de l'archevêque Pietro Martiri di Stefani, à l'ambassadeur de France à Constantinople (16 mars 1752); 2. Lettre de la commune de Kastro à l'ambassadeur de France, s. d. [1803-1804]; 3. Liste des dettes des notables de Kastro, s. d. [1799-1800] ; 4. Liste des dettes des notables de Kastro, s. d. [1799-1800]; 5. Liste des dettes des notables de Kastro, s. d. [1799-1800]; 6. Liste des dépenses de Lorenzo Delarocca, envoyé de la commune à Constantinople pour les années 1788, 1789, 1792, 1793, 1795, 1797, 1799, s.d. [1799-1800]; 7. Lettre de Michail et Nikolaos Markopolitis à Latour-Maubourg, chargé d'affaires de l'empereur des Français auprès de la Porte Ottomane, (18 juin 1808). Le dernier document est publié par Katsouros, K. A., «Η τύχη του Μαρκάκη Πολίτη», Φλέα, 14, avril-juin 2007, p. 48-50. Par manque d'espace, nous ne donnons ici que des extraits de ces documents dont nous présenterons ultérieurement l'édition complète.
- **5.** SLOT, B., Archipelagus turbatus. Les Cyclades entre colonisation latine et occupation ottomane, c. 1500-1718, Istanbul 1982, p. 216.
- 6. KASDAGLI, A., Land and Marriage Settlements, op. cit., p. 315-320.
- 7. SLOT, B., Archipelagus turbatus, op. cit., p. 278 et notes 154, 155.
- **8.** ΡΑΡΑΪLΙΑΚΙ, Ν., «Γαλλική Ιεραποστολή και εμπόριο στο Αιγαίο τον 17° αιώνα» in Πρακτικά ΛΑ΄ Πανελλήνιου Ιστορικού Συνεδρίου, Ελληνική Ιστορική Εταιρεία, Thessaloniki, 2011, p. 67-84.
- 9. SLOT, B., Archipelagus turbatus, op. cit., p. 76-77.
- **10.** Voir R***, [SAULGER, Robert], Histoire Nouvelle des Anciens Ducs et Autres Souverains de l'Archipel avec la description des principales isles et des choses les plus remarquables qui s'y voient encore aujourd'huy, Paris, 1698.
- 11. τουπτοσιου, Μ., «Φορολογικές διενέξεις 'Φράγκων' και 'Ρωμαίων' στη Νάξο κατά την Τουρκοκρατία», ΕΕΚΜ, 14, 1991-1993, p. 41.
- **12.** Sur Markos Politis voir κεγαιλικίσης, Ν., «Ο πύργος του Μαρκοπολίτη εις Ακάδημους Νάξου και ο οίκος των Μαρκοπολιτών (1643-1851)», ΕΕΚΜ, 6, 1967, p. 616-802.
- 13. «[...] si fanno dar la commissione degli affari publici per Constantinopoli a spese di Castello. Arrivati là, prendono una bella casa a Pera, un'altra a Belgrado, e per far figura, si vestono, come qui corre voce, tutti di nuovo. Vi stanno un anno, senz'apportare altro utile al publico, che quello d'aver comprata per quest'anno l'isola, al che certamente avrebbe bastato una lettera sola. Or con questi capricci egli è certo,

- che la comunità finisce di ruinarsi da se stessa, e che fa un torto solenne agli ecclesiastici, ai Francesi, ed ai medessimi Naxiotti», doc. nº 1, voir ici note 4.
- 14. « La comunità di Naxia all'apparenza è governata da due Deputati che sono eletti ogni tutto tempo, essi però hanno bene il titolo, ma non la potestà di comandare, perché in sostanza questo castello è governato da cinque secolari, che da per loro si sono fatti capi della comunità, quattro de'quali ora si trovano a Costantinopoli incaricati de' pubblici affari, e il altro, ch' è il più potente, e noto per fama à sua Eccellenza, si trova qui. », ibidem.
- **15.** Cf. MARKOPOLIS, I., « Ἡ τελευταία ἐπὶ Τουρκοκρατίας διοικητικὴ ὀργάνωσις τῆς Κοινότητος Κάστρου Ναξίας», Ἑστία, 1892, p. 333-335.
- 16. Pour τουπτοςιου, Μ., «Παράγοντες αντιστάσεως στα νησιά του Αιγαίου κατά την Τουρκοκρατία Οι τοπικές ενώσεις», Μνημοσύνη, 1988, p. 285-290, l'affermage des impôts dépend de la surenchère, tandis que ASDRACHAS, S., «Στρατηγικὴ τῶν κεφαλαίων καὶ γραφειοκρατικὲς λειτουργίες: μία περίπτωση μίσθωσης προσόδων στὰ 1790», Ο Ερανιστής, 11, 1974, p. 164, indique l'importance du rôle de la fonction administrative du candidat pour l'acquisition de cette charge.
- **17.** ZERLENTIS, P., Διαμάχη, op. cit., p. 419-420.
- 18. Ibidem, p. 423-424.
- **19.** ZERLENTIS, P., Φεουδαλικ $\dot{\eta}$ πολιτεία $\dot{\epsilon}v$ τ $\ddot{\eta}$ νήσ ω Νάξ ω , Ermoupoli, 1925, p. 41: «1801 φεβρουαρίου 10, εξώρισεν ο πασσάς τον Μαρκάκη Πολίτην προεστώτα των χωρίων της Ναξίας σιδηροδέσμιον εις το κάστρο της Μυτιλήνης εις τούτο συνείργησαν οι του Κάστρου της Ναξίας προεστώτες, διά την αιτίαν των λογαριασμών οπού εζητούσεν ο Μαρκάκης, διά να πληρώσουν οι λατίνοι το χρέος του Κάστρου διά άσπρα που εσφετέρησαν. 1802 μαρτίου 25 έπνιξαν διά προσταγής του Καπετάν πασά Γαζή Χουσεϊν πασά τον ρηθέντα Μαρκάκην Πολίτην εις το κάστρον της Μυτιλήνης και έκαμεν ζάπτι όλην την περιουσίαν του».
- **20.** Note 4, doc. nº 7.
- **21.** ΖΑΚΥΝΤΗΙΝΟS, D., «Κατάλογος τῆς Συλλογῆς Περικλέους Ζερλέντη» ΕΕΒΣ, 13, 1937, p. 230-304; KEFALLINIADIS, N., Ο πύργος του Μαρκοπολίτη, op. cit., p. 675-676.
- **22.** *Ibidem*.
- **23.** ΖΑΚΥΝΤΗΙΝΟS, D., Κατάλογος, op. cit., p. 262.
- 24. Note 4, doc. nº 2.
- **25.** « Ed in prova di tutto questo gli si fossero vedere i conti falsi e calunniosi che avevano fatti i scismatici, quattro anni fa, contro i Cattolici, che si trovavano nei mani del Signore Carangia Dragomano di Capitan Pascià. », *ibidem*.
- 26. «Pretensioni dei latini di Naxia sopra i Neochoriti: dall'anno 1787 fino al 1803 i Neochoriti devono alla Comunità del Castello dai loro dari, la somma piastre 4834. Delle quale somme essendosi indebitata la Comunità per pagare le contribuzioni dei Neochoriti, ha pagato l'interesse 20 per cento, e monta la somma piastre 13955. Devono di più parte della contribuzione dei Marinari. Pretensioni sopra i Buriani: i Latini pagavano sempre la contribuzione della dogana e delle saline, e pure la dogana e le saline le rendevano i Buriani in variamente per nove anni senza dare i latini il loro tangente; onde devono agli latini la somma di piastre 7250», ibid.
- 27. «La comunità stessa tiene dei gravi debiti, onde e necessario che i Capitan Pascià ordini con un bujurdi di farsi la tassa dei debiti pubblici, e si levino, perche se non si

farà ora questo sforzo, e si lascerà ancora crescere il debito, fra pochi anni quella comunità sarà persa, e si ora vendendo porzione dei suoi terreni potrà liberarsi dalli suoi debiti, appresso pero appena se li potrà levare colla vendita anche di tutti i suoi beni», ibid.

- **28.** ZERLENTIS P., Διαμάχη, op. cit., p. 420 : «τὰ τῶν νέων διαιτητῶν τυγχάνουσιν ἄγνωστα, οὐδενὸς διασωθέντος περὶ τούτου ἐγγράφου».
- 29. Les représentants de la commune pointés débiteurs sont : Chrousaki, Matteo, Francesco, Gianni et Micheleto Sommaripa, Geronimo, Tzortzi et Giakomo Barozzi, Gianni Castri et Lorenzo Delarocca.
- **30.** Les ρέστια sont des sommes qui correspondent soit à des impôts non perçus, soit à des impôts perçus et considérés comme détournés par les autorités communales, cf. ΜΑΓΚΟΡΟLIS, I., Ἡ τελευταία ἐπὶ Τουρκοκρατίας διοικητικὴ ὀργάνωσις, ορ., cit., p. 334 : « Ὁτι καιρὸν δίδωντας οἱ ἐπίτροποι τοὺς λογαριασμούς των, ἡθέλασι δεῖξῃ ῥέστια, νὰ μὴν τὰ δέχεται τὸ Κοινὸν παρὰ νὰ τὰ ἀφίνῃ εἰς βάρος τοῦ ἐπιτρόπου, ἔξω ἀπὸ μουφλίδικα καὶ λάθητα ἐπιδὴ καὶ μόνον διὰ τὴν σύναξιν εἶναι ἡ πληρωμὴ ὁποῦ τὸ κοινὸν δίνει εἰς τοὺς ἐπιτρόπους. Καὶ ὅταν αὐτοὶ ἡθέλασι ἔχει ἀνάγκη ἀπὸ δύναμη διὰ νὰ τὰ συνάξουν, νὰ συντρέχουν εἰς τοὺς τέσσερης συμβουλατόρους, καὶ ἐκεῖνοι νὰ τῶς εὑρίσκουν τὸν τρόπον νὰ τὰ συνάξουν πρὶν δόσουν τοὺς λογαριασμούς».
- **31.** En guise d'exemple, nous transcrivons ici les transactions de Delarocca à Constantinople pour les années 1793, 1795, 1798 : «1793 : εδανείστικεν από τον Μπονιφάτζιο γρ. 2000, έτερα από Κοκόνα Ζαφειρίτζα γρ. 1500, έτερα από ντοτόρ Περσιάνου γρ. 1000, έτερα από Κονσταντίνου γρ. 1100, έτερα από Σκαναβή γρ. 1000, διάφορον του Βεστερλίκ διά τες πόλιτζες γρ. 19, 10, διάφορον του Σεραφείμ γρ. 35, διάφορον του ντοτόρ Μανολάκη γρ. 180, διάφορον Γιοργαλά γρ. 340, 25, του Αμπάτε Ντακορόνια διά Χρουσάκη γρ. 1359, του ντοτόρ Βρίντιζη διάφορον γρ. 20, διάφορον της Μαλλάς γρ. 30, διάφορον Monsieur Duval γρ. 227. 20, διάφορον της κόρης Σκαναβή γρ. 7, 20, διάφορον του Monsieur Testa γρ. 100.

1795 : εδανήστηκεν από χατμανέσα Χουρμουζάκη γρ. 16 000, διάφορο Μπρίντιζη γρ. 20, διάφορο Μαλλάς γρ. 30, επλήρωσεν του Μανολάκη γρ. 1860, επλήρωσεν τον Μπονιφάτζιο γρ. 2440, επλήρωσεν τον χατμάν Μπημ[..]ηκα γρ. 1100, έτερα του ομοίου γρ. 550, επλήρωσε του Monsieur Duval γρ. 2431, επλήροσεν της Κοκονίτζας Σταθάκη γρ. 1377, διάφορον του χάτμαν Χουρμουζάκη γρ. 56.

1798: ήλαβεν από την Ντόμνα Μαβρογένη γρ. 2493, εδανείστικεν από Δημητράκη Κόκο γρ. 1000, εδανείστικεν από την Κοκόνα Ζαφειρίτζα γρ. 2500, διάφορον της Ντόνας Μαβρογένη γρ. 820, διάφορον του σιόρ Τεστα γρ. 80, του χάτμαν Σούτζου διάφορον γρ. 150, του ντοτόρ Ραζή κεφάλι και διαφορον γρ. 1116: 27, επλήρωσεν του αμπάτε Μπριντιζη και της Μαλλάσενας κεφάλι και διάφορον γρ. 666, 1799 από C. Miquardi γρ. 79.50, από C. Ubert γρ. 100, από Κραβατού γρ. 275, από Γερολημάκη γρ. 5130, 20, εδανείστηκεν από διδάσκαλον Παγίσιον γρ. 2 500, διάφορον δύο χρονών της Αρχόντης χατμανέσας Χουρμουζάκη γρ. 3532, της Δόμνας Μαβρογένη διάφορον γρ. 890.22».

32. Voir note 26.

33. 1815, 7 mars, lettre de Constantin Mavrogenis aux représentants de la commune de Naxos concernant la dette de la commune auprès de Dame Chourmouzaki ; 1817, 8 mai, lettre du drogman Michail Manos à la commune concernant une de leurs dettes ; 27 octobre 1817, lettre de Constantin Manos aux représentants de Kastro par laquelle il

leur ordonne de régulariser leur dette auprès de Dame Chourmouzaki, zakynthinos, D., Κατάλογος, op. cit., p. 262.

- **34.** ΜΑΓΚΟΡΟLIS, Ι., ΄Η τελευταία έπὶ Τουρκοκρατίας διοικητικ $\dot{\eta}$ ὀργάνωσις, ορ., cit., p. 333-335.
- 35. Ibidem.
- **36.** 17 juillet 1818 : lettre de Michail Manos aux représentants de la commune par laquelle il leur annonce la fin de leur différend avec Dame Chourmouzaki, ZAKYNTHINOS, D., Κατάλογος, *op. cit.*, p. 263.
- **37.** 1^{er} mars 1820 : commandement du Kapudan Pasha qui leur attribue l'affermage des impôts de l'année, ZAKYNTHINOS, D., *ibidem*, p. 285.

RÉSUMÉS

De l'analyse des documents découverts dans les archives françaises, nous obtenons des indices révélateurs concernant les activités spéculatives de la commune de Kastro à Naxos sur les revenus publics de l'île, pendant la seconde moitié du XVIII^e et au début du XIX^e siècle. Pour s'assurer les fonds nécessaires à l'affermage des impôts, la commune a de plus en plus recours aux capitaux ottomans de Constantinople, ce qui l'expose aux aléas de l'administration ottomane. Cependant, le taux d'intérêt des emprunts contractés à Constantinople, allant de 10 à 12 %, reste toujours inférieur au taux de 20 % que les autorités communales de Kastro imposeront aux villageois. En 1818, pour éviter sa ruine totale, à cause de l'accumulation de ses dettes, la commune se soumettra à la tutelle stricte de l'Église catholique.

Based on the analysis of documents discovered in the French archives, this study focuses on the speculative activities of the community of Kastro on the public revenues of Naxos, during the late 18th and the early 19th century. To ensure the necessary funds to farming taxes, the authorities of Kastro rely more and more on the ottoman capitals of Constantinople, and that exposes them to the complexity of the Ottoman administration. However, the rate on loans contracted at Constantinople –10 to 12 %–, is still lower than the rate of 20 % that the authorities of Kastro require from the inhabitants of the island. In 1818, to avoid total ruin, because of the accumulation of debt, the administration of the community is placed under the rule of the Catholic Church of Naxos.

Βασίζοντας στην ανάλυση χαρτιών τα οποία ανακαλύψαμε στα γαλλικά αρχεία, βρήκαμε σοβαρές ενδείξεις για τις κερδοσκοπίκες δραστηριότητες της κοινότητας του Κάστρου με τα δημόσια έσοδα της Νάξου κατά το τέλος του 18° αιώνα και την αρχή του 19°. Για να αποκτήσει τα αναγκαία χρήματα για την μίσθωση των φόρων, η κοινότητα χρησιμοποιεί όλο και πιο συχνά οθωμανικά κεφάλαια της Κωνσταντινούπολης, και έτσι εξαρτάται περισσότερο από τις διακυμάνσεις της οθωμανικής διοίκησης. Ωστόσο ο τόκος των δανειών στην Κωνσταντινούπολη -10 με 12 %- μένει πολύ χαμηλότερος από τα 20 % τα οποία επιβάλλουν στους κατοίκους του νησιού οι κοινοτικές εξουσίες. Το 1818, για να αποφύγουν την χρεοκοπία λόγω των πολλών χρεών, η χρηματική διοίκηση της κοινότητας τοποθετείται υπό την διοίκηση της καθολικής εκκλησίας.

INDEX

Thèmes: Histoire

motsclestr Toplum, Finans, Yönetim, Vergiler, Naxos, Osmanlı İmparatorluğu, Tarih motsclesmk заедницата, Финансии, менаџмент, даноци, наксос, отоманската

империја, историја

Index géographique : Naxos

motsclesel Κοινότητα, Οικονομικά, Διοίκηση, Φόροι, Νάξος, Οθωμανική αυτοκρατορία, Ιστορία **Keywords**: Community, Finance, Management, Taxes, Naxos, Ottoman Empire, History

Mots-clés : communauté, finances, impôts **Index chronologique** : Empire ottoman

AUTEUR

NIKI PAPAÏLIAKI

EPHE, Paris